

## L'Algérie en 1954: une situation explosive...

L'Algérie se compose de **départements français** (depuis 1848), : Alger, Oran et Constantine. Environ 8,5 millions de musulmans et 1 million d'européens ( appelés " pieds noirs") la peuplent .

Le "**code de l'indigénat**" ( 1881), en réduisant les algériens à l'état de "sujets" permet à la France de diriger ces territoires sans avoir à donner autant de droits aux musulmans qu'aux français: représentation et droit de vote limités, infractions spécifiques, restriction de la liberté de circulation. etc.. L'abrogation de ces mesures en vigueur par la loi du 7 mai 1946 se fera progressivement, mais ne sera totalement effective qu'en 1962.

### **Des inégalités entre les Français et les populations autochtones:**

Les Français bénéficient d'avantages sociaux (scolarisation, accès au soin, niveau de vie) qui ne sont pas accordés aux musulmans régis par un statut personnel lié aux coutumes. De plus, bien que plus nombreux, les Algériens ne disposent que de 10% des terres agricoles.

**La population algérienne augmente bien plus vite que celle des colons** ( taux de natalité supérieur, vaccination, allongement de l'espérance de vie). Les colons sont très inquiets et les deux communautés sont de plus en plus opposées.

L'Algérie est toujours présentée comme une **colonie**, la politique d'assimilation a échoué, et **les idées séparatistes font leur chemin depuis la fin de la première guerre mondiale.**